

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 245

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

400 859 039 RCS Caen.

STENN.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 80000.00 EUR.

Adresse : Route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Opposition : Article L236-15 du Code de Commerce
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION - Société Absorbante : SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE- SAS au capital de 223.063.152 euros – Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris – RCS CAEN 319 730 339 - Société Absorbée : STENN – SAS au capital de 80.000 euros - Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris – RCS CAEN 400 859 039 - Date du projet de fusion : 17 juillet 2026 - Actif apporté : 5.972.098 euros – Passif pris en charge : 919.669 euros – Soit un actif net apporté de 5.052.429 euros - Date d'effet de la fusion : 01/01/2026 - Rapport d'échange de droits sociaux : la société SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE détenant la totalité des titres composant le capital social de la société STENN, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption de la société STENN ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. - Prime de fusion : la différence entre l'actif net reçu de la société STENN, soit 5.052.429 euros, et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la société SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE, soit 4.054.619 euros, constituera un boni de fusion d'un montant de 997.810 euros - Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 21 juillet 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN pour chacune des sociétés..